



**Comité de programme  
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

**COMITE DE PROGRAMME FORENSEC**

Lundi 16 novembre 2015

17h00-19h00 – Salle PM 234

**PV adopté**

---

**Personnes présentes :**

Charles Heimberg (CH), Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Sophie Canellini (SC), Claire Forel (CF), Alain Muller (ALM), Waël Almoman (WA), Jean-Paul Derouette (JPD), Raphaël Fornallaz (RF)

**Personnes excusées :**

Francine Fallenbacher (FB), Laura Weiss (LW), Andreas Müller (AM)

**Prise du PV :**

Laurence Hofmann.

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 2 novembre 2015
  2. Informations générales du directeur du Compro
  3. Modifications du règlement de la Forensec
  4. Divers
- 

**1. Approbation du PV de la séance du 2 novembre 2015**

Le PV de la séance du 02.11.2015 est en cours de réalisation.

**2. Informations générales du directeur du Compro**

67 étudiants sont dans une situation problématique dans certaines disciplines. Plusieurs CE et FT sont fortement sollicités.

Cette formation, telle que mise en place, est séparée de l'emploi. Les stages en responsabilité sont définis comme des  $\frac{1}{4}$  temps et non des  $\frac{1}{2}$  temps.

Le 24.11.2015, Madame Anne Emery Torracinta reçoit le Groupe de travail et toutes les mesures décidées seront annoncées dans le cadre de cette séance.



### Règlement en vue de la reconnaissance CDIP

Le point majeur à aborder est celui relatif à la définition des stages (en adéquation avec les exigences CDIP telles qu'elles sont définies en son point 2.8 ; c'est-à-dire davantage de stages en accompagnement et moins de stages en responsabilité).

Une nouvelle LIP entre en vigueur courant 2016. Aussi, pour la rentrée 2016, l'application de cette nouvelle LIP demandera la mise en œuvre de différents règlements d'application.

### **3. Modifications du règlement de la Forensec**

Les points sont abordés un par un. Différents points sont modifiés.

Toutes les modifications communiquées dans le cadre de cette séance seront intégrées dans le règlement par la Conseillère aux études. Une nouvelle version sera ainsi réalisée et annexée au présent PV.

Il est proposé que ce règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'il s'applique aux étudiants entrant en formation en septembre 2016.

Le règlement Forensec, version contenant les différentes modifications communiquées ici et intégrées, est préavisé par le Compro Forensec. Le préavis est : « règlement accepté » par les membres habilités à voter.

Ce règlement sera donc soumis au vote de l'assemblée dans sa séance du jeudi 30 septembre 2015.

La séance est levée à 19h15.